





Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique Le chef du Service Paysage, Eau et Biodiversité

à

Mme la Directrice-Adjointe Cheffe par intérim de la Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Service Paysage, Eau et Biodiversité Pôle Police de l'Eau

Dossier suivi par : Claude HÉLOÏSE

Mèl: Claude. Heloise@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 0596595915

Fax:

Objet: Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du

code de l'environnement

Réhabilitation de la protection contre la houle de la RN2 au CARBET Mise à l'enquête publique du dossier d'Autorisation Environnementale

Réf. : **972-2019-00014** 1 = 33

SCHOELCHER, le 0 1 FEV. 2021

Mon service a instruit le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de réhabilitation de la protection contre la houle de la RN2 au CARBET aux titres d'une part, de la procédure de demande d'autorisation environnementale et d'autre part, de la demande d'occupation du domaine public maritime en dehors des ports.

Ce dossier a été enregistré dans le logiciel Cascade sous le numéro **972-2019-00014** pour la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

Dans le cadre de la phase d'examen du dossier de demande d'Autorisation Environnementale, il a fait l'objet d'une enquête administrative auprès des services et organismes suivants :

- Service Paysage, Eau et Biodiversité, Pôle Biodiversité, Nature et Paysages
- · Agence Régionale de Santé de Martinique
- Autorité Environnementale
- · Direction des Affaires Culturelles
- · Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines
- Direction de la Mer
- · Parc Naturel Régional de Martinique
- Office De l'Eau
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Dans le cadre de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, il a fait l'objet d'une enquête administrative auprès des services et organismes suivants :

- · Direction régionale des finances publiques
- · Communauté d'agglomération du pays Nord Martinique
- · Commune du Carbet
- · Service risques, énergie et climat

Leurs remarques et réserves ont été prises en compte par le porteur de projet (Collectivité Territoriale de Martinique) lors de l'instruction du dossier et intégrés dans une seconde version de celui-ci.

Le dossier a été jugé complet et régulier et, au vu des différents avis reçus, il n'y a pas lieu d'opposer un refus le concernant à cette étape de la procédure.

Aussi, et conformément au 1° du I de l'article L181-10 du code de l'environnement, je vous propose de soumettre à l'enquête publique conjointe :

- la demande d'autorisation environnementale;
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

Vous trouverez à cet effet une clé USB ainsi que trois exemplaires du dossier d'enquête conjointe constitué des pièces suivantes:

- le dossier de demande d'Autorisation Environnementale (Version 2 bis du 03/12/2020), comprenant l'étude d'impact;
- le Résumé Non Technique;
- · l'avis de l'Autorité Environnementale;
- le dossier relatif à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

Les communes concernées par le projet sont celles du CARBET et de SAINT-PIERRE.

Vous voudrez bien me transmettre copie, le moment venu :

- de la lettre de saisine du tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- de l'acte du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur;
- · de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique ;
- des copies de la publication faite dans 2 journaux locaux 15 jours au moins avant l'enquête et dans les 8 jours suivants celle-ci de l'avis d'enquête publique.

Le chef du service Paysage Eau Biodivers

Philippe QUEMART

P.J.: dossier d'enquête publique conjointe en 3 exemplaires